



Païement taxe suite s paration

Par **Wincenty**, le **28/11/2010**   **15:14**

Bonjour,

Venant de mettre s par  de ma compagne (vie maritale), j'ai r sili  les dossiers eau & gaz que j'avais en charge puisque je n'habite plus dans le logement. Cette derni re refuse de payer   moiti  la taxe d'habitation. Elle m'a annonc e qu'elle avait des frais sur sa voiture et refuse de payer en partie cette taxe.

Quel moyen puis-je avoir pour obtenir ce paiement ?

Merci pour vos r ponses.

Par **Marion2**, le **28/11/2010**   **16:21**

Le bail  tait-il aux 2 noms ?

Par **Wincenty**, le **28/11/2010**   **16:41**

Nous avons acquis le logement en indivision.

Nous avons chacun 50% de l'immeuble.

Elle se refuse   payer la moiti  de cette taxe, donc que puis-je faire ? Contacter le centre des

impôts ?

Par **Marion2**, le **28/11/2010** à **18:46**

Envoyez lui un courrier recommandé AR la mettant en demeure de vous régler la moitié de la TH sous 15 jours et que sans règlement de sa part au plus tard le..... vous l'assignez auprès du Tribunal de proximité.

Il n' y a pas besoin d'avocat.

Les impôts n'interviendront pas.

Afin d'éviter des frais supplémentaires, réglez l'intégralité de la TH.

Coridalement.